

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier de production horticole

Niveau V

 $\textbf{Site}: \underline{\textbf{http://travail-emploi.gouv.fr}}$

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	1/48

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	11
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	17
Fiche compétences transversales de l'emploi	43
Glossaire du REAC	45

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	3/48

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre Professionnel « Ouvrier de Production Horticole Ornementale » (OPHO), que l'arrêté du 20 janvier 2012 avait regroupé en 3 activités types, conserve toute sa pertinence sous cette forme.

L'intitulé du titre a été modifié en « Ouvrier de Production Horticole » (OPH).

Le champ des compétences embarquées dans les activités s'élargit pour refléter l'évolution de l'intitulé, renforcer la prise en compte des exigences liées au développement durable et à la préservation des écosystèmes, et intégrer l'ensemble des modes de culture (conventionnel, raisonné et bio) et de protection des végétaux.

La capacité à « aider et conseiller le client lors des achats de végétaux sur le site de production » a été étendue aux autres types de lieux de vente.

En complément de la compétence en préparation de commande de végétaux, la compétence « Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux » a été ajoutée, tandis que la compétence visant à la réalisation d'une composition florale simple a été supprimée.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Dans un contexte sectoriel en difficulté du fait de la concurrence étrangère, du changement climatique, et des contraintes règlementaires, l'enquête a tenté de cerner les adaptations réalisées par les professionnels pour répondre à ces évolutions, et le cas échéant les modifications dans les compétences mises en œuvre par les ouvriers de production horticole.

L'étude a été menée par une approche multiple combinant une note de veille sectorielle sur le secteur de l'horticulture, des entretiens exploratoires lors de visites en entreprise, et une enquête diffusée auprès de 170 entreprises de production horticole et pépinières, à laquelle 24 entreprises ont répondu. Ces entreprises sont représentatives du secteur en ce qui concerne le type de production et la structure salariale. L'ensemble de ces éléments a constitué la base de notre étude.

Il ressort de cette étude que, pour survivre ou se développer, peu d'entreprises se cantonnent aux seuls végétaux d'ornement, et qu'elles produisent au moins un autre type de végétal : plantes aromatiques (46% des entreprises interrogées), médicinales (13%), plants maraichers (50%) et fruitiers (38%), végétaux de niche (plantes phytoépuratrices, végétaux pour toits et murs végétalisés). À noter que 16% des entreprises interrogées ont une production spécialisée sur un végétal (« sapins de noël », rosiers…). La moitié des entreprises envisagent de diversifier leur production dans les 5 ans à venir. Leurs projets de diversification portent principalement sur les plantes médicinales (25%), aromatiques (17%), les plants maraichers (17%) et la production de légumes (16%). Conformément à ce constat, 80% des entreprises interrogées considèrent qu'un ouvrier de production horticole doit être capable de produire tout type de végétal, et ne pas être spécialisé sur une catégorie, cette spécialisation s'acquérant par la suite dans l'exercice de l'emploi, en fonction du type de production de la structure où il est employé.

La modification du champ couvert par le titre professionnel, reflété par l'évolution de son intitulé, répond à ce besoin de polyvalence, quelle que soit la taille de l'entreprise et le type de végétaux produits, y compris les plants maraichers et fruitiers, mais sans aller jusqu'à la production légumière et fruitière.

Pour 71% des entreprises interrogées, la contrainte environnementale (changement climatique et réglementation associée à la préservation de l'environnement et des écosystèmes) a impacté leur activité. Les incidences portent sur la gestion de l'eau et du chauffage, la durée de culture augmentée pour certains végétaux, la vente de végétaux de climat doux en plus grand nombre, la baisse de rendement dû au dérèglement climatique, l'apparition de nouveaux parasites, ou la baisse quantitative des substances actives homologuées pour les traitements phytosanitaires. Ces modifications provoquent une hausse du coût de revient des produits de l'horticulture française, et contribuent à creuser le déficit commercial avec l'étranger (balance négative de 860 millions d'euros en 2015).

En conséquence de ces contraintes, les aires de cultures évoluent : diminution des surfaces de serres chauffées (seulement 50% des entreprises en disposent) et de pleine terre (50% également), et augmentation de la production en serre froide (79%) et hors-sol (84%).

La contrainte environnementale et les réglementations associées influent également sur les compétences techniques des salariés en production. Elles imposent de renforcer les savoir-faire liés aux modes de culture économes en intrants chimiques et aux pratiques préservant les écosystèmes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	5/48

Pour ce qui concerne la commercialisation, l'enquête a également démontré la nécessité d'intégrer une compétence en réception de commande, citée par 66% des entreprises comme une compétence importante. La compétence « réceptionner et contrôler une livraison de végétaux » a donc été ajoutée.

La compétence « réaliser une composition florale simple » n'est considérée comme importante que pour un tiers des entreprises. Cette compétence a donc été supprimée. Néanmoins, les savoirs et savoir-faire associés ont été intégrés à la compétence de préparation et de conditionnement de végétaux où ils trouvent toute leur pertinence.

Si les deux tiers des entreprises disposent d'un lieu de vente sur le site de production, un quart d'entre elles disposent également d'un stand sur les marchés et 17% d'un site web marchand. La capacité à « aider et conseiller le client lors des achats de végétaux sur le site de production » a donc été étendue en ne précisant plus le lieu de vente.

Liste des activités

Ancien TP: Ouvrier de production horticole ornementale

Activités:

- Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux d'ornement
- Préparer et conditionner des végétaux d'ornement, conseiller la clientèle sur le site de production

Nouveau TP: Ouvrier de production horticole

Activités :

- Multiplier des végétaux en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
- Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	6/48

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
			Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		2	Semer des végétaux
1	Multiplier des végétaux en production horticole	3	Bouturer des végétaux
'	initialiplier des vegetaux en production norticole	4	Réaliser le greffage de végétaux
		5	Marcotter et diviser des végétaux
		1 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire 2 Semer des végétaux 3 Bouturer des végétaux 5 Marcotter et diviser des végétaux 6 Protéger les végétaux des parasites, maladia adventices 1 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire 6 Protéger les végétaux des parasites, maladia adventices 7 Mettre en place une culture hors sol de végétaux 8 Mettre en place une culture pleine terre de végétaux 9 Assurer les apports en eau et en élément fertilisar une culture de végétaux 10 Réaliser les opérations culturales sur des végétaux 11 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire 6 Protéger les végétaux 11 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire 11 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire 12 Protéger les végétaux des parasites, maladia adventices 13 Préparer et conditionner des végétaux en fonction consigne orale ou d'un bon de commande	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
			Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux	6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
2		7	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
2		8	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
		9	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
		10	Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
		1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
3	Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle	11	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
		12	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
		13	Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	8/48

FICHE EMPLOI TYPE

Ouvrier de production horticole

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'ouvrier de production horticole participe au processus de culture des végétaux.

Il assure, dans le respect des consignes, les opérations liées à la multiplication et au développement de tous types de végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures dans un objectif de production. Il intègre dans le processus de production des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable. Il réceptionne les végétaux, les conditionne, prépare les commandes, accompagne et conseille le client sur le lieu de production ou sur le lieu de vente.

Il assure l'entretien de premier niveau du matériel qu'il utilise.

Il travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture.

Il travaille en plein air ou sous abri, en toutes saisons selon les productions à mettre en place. Le travail, tributaire de la saisonnalité des cultures, implique parfois des horaires adaptés (astreinte, journée continue, horaires décalés, etc.).

L'ouvrier de production horticole est amené à utiliser des matériels motorisés, des produits de fertilisation et de traitements phytosanitaires dans le respect de la législation et des mesures de sécurité prévues. L'évolution de la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et l'intégration de modes de culture prenant en compte le développement durable et la préservation des écosystèmes impose de plus en plus des pratiques utilisant la Protection Biologique Intégrée (PBI), les Techniques Culturales Simplifiées (TCS), la maitrise et le recyclage des intrants.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de production horticole ;
- le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- les entreprises de travail temporaire ;
- les entreprises de location de végétaux ;
- les entreprises du paysage avant un secteur vente ou production :
- les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale ;
- certaines entreprises à caractère associatif :
- les auto-entrepreneurs.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Aide horticole, Aide maraîcher, Aide pépiniériste, Champignonniste ;
- Cultivateur (maraîchage-horticulture), Horticulteur, Maraîcher;
- Ouvrier horticole, Ouvrier maraîcher, Ouvrier pépiniériste, Pépiniériste ;
- Bulbiculteur, Floriculteur, Greffeur, Pépiniériste viticole, Producteur de semences, Serriste.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Le titre professionnel « Ouvrier de production horticole » permet l'obtention par équivalence de titre du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	9/48

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

Multiplier des végétaux en production horticole Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Semer des végétaux Bouturer des végétaux Réaliser le greffage de végétaux Marcotter et diviser des végétaux Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

2. Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Mettre en place une culture hors sol de végétaux Mettre en place une culture pleine terre de végétaux Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux Réaliser les opérations culturales sur des végétaux

3. Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s): Dans les collectivités, et selon les Conventions Collectives Régionales et Départementales, l'appellation d'horticulteur dans la nomenclature des métiers de production horticole regroupe plusieurs niveaux de classification. Ce titre vise l'emploi d'ouvrier niveau II. Code(s) NSF:

211w - Commercialisation des productions végétales 211s - Mise en oeuvre des productions végétales

211r - Protection des cultures

Fiche(s) Rome de rattachement

A1414 Horticulture et maraîchage A1402 Aide agricole de production légumière ou végétale D1209 Vente de végétaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	10/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Multiplier des végétaux en production horticole

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir de graines, de plantes mères, de boutures et de greffons, le professionnel pratique la multiplication de tout type de végétaux (d'ornement, fruitiers, plants maraichers, plantes aromatiques, plantes médicinales, etc.) dans un objectif de production.

Le professionnel s'assure de l'état sanitaire des contenants et substrats. Il place des terrines, caissettes ou plaques alvéolées désinfectées sur une aire de culture adaptée (serre, tablette, tunnel, etc.) et apporte les soins nécessaires à une bonne germination, à la reprise des boutures, des greffes, des marcottes et des plants divisés. Il réalise manuellement ou mécaniquement la multiplication par semis

Les semis peuvent être effectués à l'aide de matériel spécifique (semoirs pneumatiques, etc.). Pour la multiplication végétative (bouturage, greffage, marcottage et division), il utilise le matériel adapté (sécateur, greffoir, etc.).

Cette activité est réalisée sous serre, sous tunnel ou en plein air, en fonction du type de végétal à multiplier et des consignes du chef de culture. Elle est parfois réservée aux entreprises spécialisées dans la multiplication et la production de jeunes plants.

L'utilisation de matériels spécifiques (manuels ou motorisés) et de produits phytosanitaires nécessite, pour le professionnel, la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de la quantité de végétaux à produire.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Semer des végétaux Bouturer des végétaux Réaliser le greffage de végétaux Marcotter et diviser des végétaux Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLI	E Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	11/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise le repiquage hors-sol ou pleine terre de jeunes plants issus de multiplication et assure le suivi des cultures, y compris au niveau sanitaire, dans un objectif de production.

Il réalise l'empotage, le rempotage, la plantation, l'arrosage et la fertilisation des végétaux en fonction de leurs besoins, de leur stade cultural et du mode de culture de l'entreprise. Il taille, tuteure et palisse les végétaux pour les former, en lien étroit avec leurs cycles de culture. Il réalise les opérations culturales de distançage, de nettoyage et de protection sanitaire des végétaux selon les techniques culturales appropriées, afin d'obtenir des végétaux conformes aux normes de commercialisation.

Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité propre de l'entreprise et sont fonction du volume à traiter.

Cette activité est réalisée sous abri ou en plein air, en hors-sol ou en pleine terre, selon les consignes du chef de culture et dans le respect des normes environnementales.

L'utilisation de matériels spécifiques (manuels ou motorisés), de produits phytosanitaires, d'engrais minéraux et organiques, de solutions fertilisantes, d'amendements et la mise en œuvre de méthodes alternatives respectueuses de l'environnement nécessitent la connaissance et le respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

Les recommandations du chef de culture, les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre par le professionnel des matériels et des produits utilisés.

Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise, de la quantité de végétaux à produire et de la surface à travailler.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Mettre en place une culture hors sol de végétaux
Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
Réaliser les opérations culturales sur des végétaux

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	13/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En fin de processus de culture, le professionnel extrait, prépare et conditionne des végétaux en respectant les normes liées à leur commercialisation. Il réceptionne les commandes, approvisionne la zone de vente et conseille le client sur l'utilisation et l'entretien des végétaux.

Le professionnel réceptionne les livraisons de végétaux et contrôle leur état sanitaire en vue de leur mise en culture ou de leur commercialisation.

Lors de la préparation des commandes, il sélectionne, étiquette et conditionne les végétaux en tenant compte de leur cycle végétatif, de la saison, de l'état sanitaire de la plante, des normes relatives aux végétaux, et de leurs stades de développement. Il prend en compte les conditions climatiques et il intègre les délais pour éviter les risques de perte de qualité des végétaux lors du transport.

Lors de la commercialisation, il peut être amené à être au contact du client afin de le conseiller sur le choix de végétaux et leurs conditions d'installation et d'entretien.

Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture.

Cette activité se réalise généralement sous serre ou dans un espace dédié à la préparation et au conditionnement avant expédition.

Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise, de la quantité de végétaux à réceptionner, préparer et conditionner, et des besoins du client.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	15/48

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Sur le site de production ou le site de vente, à partir des consignes du chef de culture, sélectionner dans des lots en place les végétaux demandés, pour la multiplication, la mise en place et le suivi de culture, ou la préparation et le conditionnement à la vente, et vérifier leur état sanitaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production ou le site de vente, avec des végétaux à différents stades de développement, et en toutes saisons.

Critères de performance

Les végétaux sélectionnés répondent aux critères demandés : genre, espèce, variété, couleur, stade de développement, etc.

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique et leur nom français.

Les végétaux sélectionnés ne comportent pas de maladies.

Les végétaux dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant (maladies, parasites, présence d'adventices ou de ravageurs) sont identifiés et signalés au chef de culture.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les végétaux du site de production.

Sélectionner un végétal en fonction d'une consigne.

Identifier des maladies sur des végétaux.

Identifier des parasites sur des végétaux.

Identifier des adventices.

Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des noms latins des végétaux : genre, espèce, cultivar.

Connaissance des noms français des végétaux.

Connaissance des noms français des maladies, parasites, et adventices

Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs et formes (arbre, arbustes, plantes à massif, etc.).

Connaissance des catégories de végétaux : cycle de vie (annuelles, bisannuelles, vivaces).

Connaissance des catégories de végétaux : lignification (herbacés, semi-ligneux, ligneux).

Connaissance des catégories de végétaux : utilisation (grimpante, terre de bruyère, haie, etc.).

Connaissance des catégories de végétaux : adaptation pédoclimatique (méditerranéenne, alpine, etc.).

Connaissance des normes des végétaux en pépinière et floriculture.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	17/48

Semer des végétaux

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, mettre en place en pleine terre ou dans le contenant désinfecté adéquat le substrat adapté aux semences, les disposer en respectant la profondeur et la densité de graines propres à l'espèce, puis placer les semis sur l'aire de culture adaptée, assurer des apports en eau suffisants, et si besoin les traitements phytosanitaires préventifs.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, aux périodes propices selon les espèces végétales semées.

Critères de performance

Le contenant et le substrat correspondent au type de semis.

Le substrat est correctement mis en place dans le contenant (épaisseur, tassement).

La densité de graine correspond à l'espèce végétale et à son développement.

Les semis sont positionnés sur une aire de culture adaptée.

L'apport en eau est correctement évalué.

Le poste de travail est organisé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Utiliser la technique de semis adaptée.

Utiliser le milieu de culture adapté.

Appliquer la technique d'arrosage adaptée en fonction du type de semis réalisé.

Appliquer un traitement phytosanitaire préventif.

Appliquer les techniques de terreautage et de sablage du lit de semences.

Appliquer les techniques de roulage et de plombage.

Assurer les premiers soins préventifs et curatifs.

Renseigner une étiquette de semis.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son poste de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des espèces végétales multipliées par semis.

Connaissance des produits de désinfection des contenants (terrine, plaque alvéolée, godet).

Connaissance des différents contenants et matériaux pour un choix adapté (caissette, plaque alvéolée, godet, divers substrats).

Connaissance du besoin de recouvrement ou non des graines en fonction des espèces végétales.

_							
	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
Γ	OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	19/48

Connaissance des besoins de terreautage et de sablage du lit de semences en fonction des espèces végétales.

Connaissance des besoins de roulage et de plombage en fonction des espèces végétales.

Connaissance des méthodes d'étiquetage.

Connaissance des besoins en arrosage en fonction des espèces végétales.

Connaissance des produits phytosanitaires préventifs.

Connaissance des bonnes pratiques phytosanitaires préservant la santé et les écosystèmes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	20/48

Bouturer des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, prélever, à l'aide d'outils affutés et désinfectés, des boutures de végétaux sur des plantes mères saines sans les endommager, en adaptant la technique au type de végétal, puis habiller les boutures de manière homogène, et utiliser si besoin des hormones de bouturage. Enfin, repiquer les boutures dans les contenants désinfectés adaptés à l'espèce, puis placer les boutures sur l'aire de culture adaptée, assurer des apports en eau suffisants, et si besoin les traitements phytosanitaires préventifs.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, aux périodes propices selon les espèces végétales bouturées.

Critères de performance

Le prélèvement de la bouture permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère.

La technique de bouturage est adaptée.

L'habillage et le repiquage des boutures sont respectés pour assurer la reprise de celles-ci.

L'utilisation des hormones de bouturage est effectuée à bon escient.

Les boutures sont homogènes.

Les contenants sont adaptés et correctement remplis.

L'arrosage et le milieu de culture sont adaptés aux espèces végétales bouturées.

Les boutures sont correctement étiquetées.

Le poste de travail est organisé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Contrôler et vérifier l'état sanitaire du végétal.

Désinfecter et remplir les contenants.

Choisir et désinfecter l'outillage adapté.

Choisir les hormones de bouturage appropriées.

Prélever, habiller et repiquer les boutures en fonction de l'espèce végétale, du pied mère et de la saison.

Renseigner une étiquette de bouture.

Arroser en fonction des espèces végétales.

Appliquer un traitement phytosanitaire préventif.

Assurer les premiers soins préventifs et curatifs.

Placer les boutures dans un milieu de culture adapté.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son poste de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	21/48

Connaissance des végétaux du site de production.

Connaissance des produits de désinfection des contenants (terrine, plaque alvéolée, godet).

Connaissance des modes de prélèvement, d'habillage et de repiquage de la bouture en fonction de l'espèce végétale et de la saison.

Connaissance des caractéristiques des organes des végétaux.

Connaissance du milieu de culture adapté pour placer les boutures réalisées.

Connaissance des différents contenants et matériaux pour un choix adapté (caissette, plaque alvéolée, godet, divers substrats).

Connaissance de l'outillage lié au bouturage (greffoir, serpette, cutter).

Connaissance des besoins en hormones de bouturage en fonction des espèces végétales.

Connaissance des besoins en arrosage en fonction des espèces végétales.

Connaissance des différentes techniques de bouturage.

Connaissance des différentes techniques d'arrosage.

Connaissance des méthodes d'étiquetage.

Connaissance des produits phytosanitaires préventifs.

Connaissance des bonnes pratiques phytosanitaires préservant la santé et les écosystèmes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	22/48

Réaliser le greffage de végétaux

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, prélever, à l'aide d'outils affutés et désinfectés, des greffons de végétaux sur des plantes mères saines sans les endommager, puis préparer le porte-greffe et y insérer le greffon en mettant en œuvre la technique de greffage appropriée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, aux périodes propices selon les espèces végétales greffées.

Critères de performance

Le prélèvement du greffon permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère.

La technique de greffage prend en compte les caractéristiques du porte-greffe et du greffon.

L'exécution de la greffe est précise.

Le taux de reprise des greffes est économiquement satisfaisant.

Les causes d'un échec de la greffe sont analysées et transmises au responsable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Choisir et désinfecter l'outillage pour une opération de greffage.

Choisir et utiliser les matériaux (mastics, ligatures) adaptés.

Vérifier la qualité du porte-greffe et du greffon.

Réaliser des greffes.

Contrôler la qualité de la greffe.

Nettoyer et ranger les outils et le chantier après travaux.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son intervention.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des caractéristiques des organes des végétaux.

Connaissance des porte-greffes et des greffons.

Connaissance des techniques de greffage simple.

Connaissance des conditions indispensables à la reprise des greffes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	23/48

Marcotter et diviser des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, et en fonction des caractéristiques du végétal, réaliser des marcottes ou diviser des touffes de végétaux, puis replanter les touffes ou marcottes dans le substrat adapté à l'espèce et les disposer sur l'aire de culture adaptée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, aux périodes propices au marcottage ou à la division de touffes.

Critères de performance

La technique de marcottage est adaptée au végétal et à la période.

La période des divisions de touffes est respectée.

La technique de division de touffe est correcte.

La taille des touffes est adaptée.

Les marcottes ou les touffes sont correctement replantées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Choisir l'outillage pour une opération de division.

Choisir et utiliser les matériaux nécessaires au marcottage.

Réaliser des marcottes.

Réaliser des divisions de touffe.

Réaliser des divisions de rhizomes.

Utiliser les organes de reproduction végétative (stolons, drageons...).

Nettoyer et ranger les outils et le chantier après travaux.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son intervention.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des caractéristiques des organes des végétaux.

Connaissance des différentes techniques de marcottage.

Connaissance des différentes techniques de division de touffe.

Connaissance des conditions indispensables à la reprise des marcottes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	25/48

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, de la mise en place et du suivi de culture, ou de la préparation et du conditionnement à la vente, à partir des consignes du chef de culture, identifier les prescriptions d'un produit phytosanitaire préventif ou curatif, se protéger en conséquence, puis préparer et épandre la bouillie en préservant sa santé, celle d'autrui et l'environnement. Mettre en œuvre des moyens de lutte intégrée (prophylactiques, biologiques ou chimiques) préservant les écosystèmes, dans le respect de la législation en vigueur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production. Elle nécessite un respect strict des consignes, de la législation en vigueur, des bonnes pratiques phytosanitaires, des recommandations liées aux produits, et le port des équipements de protection individuelle adaptés au classement toxicologique du produit. Selon le mode de culture de l'entreprise, les produits phytosanitaires peuvent être proscrits, mais des méthodes alternatives de protection des plantes doivent être envisagées et mises en place dans tous les cas, afin de préserver les écosystèmes tout en assurant un niveau de production économiquement acceptable.

Critères de performance

Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.

Les EPI portés sont adaptés au produit phytosanitaire appliqué.

Le mode d'application de la bouillie est adapté au produit appliqué et aux végétaux.

Les religuats de bouillie sont traités conformément à la réglementation.

Les contenants vides sont lavés, triés et évacués conformément à la réglementation.

Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont envisagées et mises en œuvre.

Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Contrôler et vérifier l'état sanitaire du végétal.

Prendre en compte la flore adventive.

Effectuer le désherbage manuel, mécanique, ou chimique.

Mettre en œuvre des moyens de lutte intégrée.

Mettre en place les auxiliaires de culture.

Contrôler le bon état du matériel de traitement.

Contrôler et s'équiper des équipements de protection individuelle adaptés.

Préparer la bouillie conformément aux préconisations.

Nettoyer et ranger le matériel de traitement.

Effectuer l'entretien périodique du matériel de traitement.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations à un tiers.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
Γ	OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	27/48

Être autonome sur son poste de travail. Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité Contrôler son travail.

Connaissance des pathologies et agents pathogènes.

Connaissance des techniques de Protection Biologique Intégrée (PBI).

Connaissance des méthodes alternatives de protection des végétaux.

Connaissance des bonnes pratiques phytosanitaires préservant la santé et les écosystèmes.

Connaissance des différentes catégories de produits phytosanitaires.

Connaissance de la réglementation concernant la vente, l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires.

Connaissance du matériel de traitement.

Connaissance des règles de sécurité liées à l'utilisation du matériel de traitement.

Connaissance des règles de sécurité liées à la manipulation, l'application et le stockage des produits phytosanitaires.

Connaissance des principes d'étalonnage.

Connaissance des EPI spécifiques à l'utilisation des produits phytosanitaires.

_							
	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
Γ	OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	28/48

Mettre en place une culture hors sol de végétaux

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Après la multiplication ou la réception de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, rempoter si nécessaire les végétaux dans les contenants adaptés à leur stade de culture, puis les disposer et les distancer sur l'aire de culture hors-sol du site de production. Enfin, réaliser l'étiquetage et, si nécessaire, installer un support pour le tuteurage du végétal.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur la zone de culture hors-sol du site de production, aux périodes propices selon les caractéristiques du végétal.

Critères de performance

Le contenant est adapté au stade de culture du végétal.

Le rempotage est effectué sans endommager le végétal.

La disposition et le distançage des végétaux correspondent à leur stade de culture.

L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.

Le support installé permet le maintien du végétal.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Choisir le substrat et le matériel appropriés.

Contrôler et vérifier le bon état de fonctionnement des matériels et outils.

Contrôler et vérifier l'état sanitaire des végétaux.

Remplir les contenants.

Réaliser le repiquage en fonction de l'espèce végétale et de la saison.

Préparer les végétaux à empoter et/ou à rempoter.

Réaliser l'empotage et/ou le rempotage manuel et mécanique.

S'adapter aux cadences de l'équipe et du matériel de rempotage mécanique.

Réaliser l'étiquetage.

Arroser en fonction des espèces végétales.

Placer et distancer les végétaux sur l'aire de culture.

Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Nettoyer et ranger les outils et le chantier après travaux.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations à un tiers.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	29/48

Connaissance des stades de culture des végétaux.

Connaissance des modes de culture des végétaux (conventionnel, raisonné, bio).

Connaissance des techniques de Protection Biologique Intégrée (PBI).

Connaissance des besoins physiologiques des végétaux.

Connaissance des différents types de substrats.

Connaissance des différents types de contenants.

Connaissance des différents types de supports pour les végétaux.

Connaissance des différents modes de distançage des végétaux (disposition, espacement).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	30/48

Mettre en place une culture pleine terre de végétaux

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Après la multiplication ou la réception de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, travailler le sol de l'aire de culture en pleine terre du site de production, afin de préparer l'implantation de végétaux. Ouvrir les fosses de plantation puis planter les végétaux, réaliser l'étiquetage et, si nécessaire, installer un support pour le tuteurage du végétal.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur la zone de culture en pleine terre du site de production, aux périodes propices selon les caractéristiques du végétal.

Critères de performance

La préparation de sol crée la structure de sol nécessaire au végétal.

La fosse de plantation est adaptée au végétal et à son stade de culture.

Les distances de plantation correspondent au végétal et à son stade de culture.

Le mode de culture utilisé est conforme aux consignes du responsable et à la politique de l'entreprise.

L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.

Le support installé permet le maintien du végétal.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Choisir les outils et le matériel manuel ou motorisé appropriés.

Contrôler et vérifier le bon état de fonctionnement des matériels et outils.

Contrôler et vérifier l'état sanitaire des végétaux.

Préparer le sol.

Préparer le végétal à la plantation.

Planter le végétal.

Arroser en fonction des espèces végétales et de la situation pédoclimatique.

Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Nettoyer et ranger les outils et le chantier après travaux.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations à un tiers.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (cycle de vie).

Connaissance des stades de culture des végétaux (levée, feuille, tallage, élongation, etc.).

Connaissance des modes de culture des végétaux (conventionnel, raisonnée, bio).

Connaissance des techniques de Protection Biologique Intégrée (PBI).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	31/48

Connaissance des techniques culturales simplifiées (TCS). Connaissance des besoins physiologiques des végétaux. Connaissance des différentes natures de sol. Connaissance des techniques de culture en pleine terre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	32/48

Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en place de végétaux et du suivi de culture, à partir des consignes du chef de culture, arroser et fertiliser des végétaux en fonction de leurs besoins et de leurs modes et stades de culture.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production ou le site de vente, aux périodes de déficit hydrique pour les cultures en pleine terre, ou tout au long de l'année pour les autres modes de culture.

Critères de performance

La méthode d'arrosage correspond au type de culture.

Les apports en eau sont suffisants et réguliers.

Les apports en éléments fertilisants sont correctement dosés.

Les éléments fertilisants organiques ou minéraux sont adaptés au végétal et à son mode de culture.

Les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs sont repérés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Mettre en œuvre le matériel d'arrosage approprié.

Savoir lire et interpréter une étiquette d'un produit horticole.

Mettre en œuvre et contrôler le matériel de fertilisation.

Réaliser l'arrosage de végétaux en fonction des espèces et du stade de culture.

Préparer les éléments fertilisants adaptés en fonction du mode de culture.

Réaliser la fertilisation conformément aux consignes et aux besoins du végétal.

Régler une pompe doseuse.

Nettoyer et ranger les outils et le chantier après travaux.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations à un tiers.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance des besoins physiologiques des végétaux.

Connaissance des différentes techniques d'arrosage.

Connaissance des différents types de fertilisant.

Connaissance du fonctionnement d'une pompe doseuse.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	33/48

Réaliser les opérations culturales sur des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en place de végétaux et du suivi de culture, à partir des consignes du chef de culture, tuteurer et palisser des végétaux, procéder aux opérations de taille de formation et d'entretien, et nettoyer et entretenir les aires de cultures.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur les différentes zones de cultures du site de production, aux périodes propices en fonction des opérations à réaliser.

Critères de performance

Les techniques de tuteurage et palissage sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture.

Les techniques de taille et d'entretien sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture.

Le végétal est taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production.

Les plaies importantes consécutives à la taille sont cicatrisées à l'aide d'un produit adapté.

La zone de culture est nettoyée et les déchets sont évacués selon leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Contrôler et vérifier l'état sanitaire des végétaux.

Choisir et désinfecter les outils de taille adaptés.

Tailler en fonction des espèces végétales, du cycle végétatif et du stade de culture.

Distancer les végétaux sur l'aire de culture.

Réaliser le nettoyage, l'effeuillage, l'effleurage, l'éboutonnage, l'ébourgeonnage et le cernage.

Choisir le matériel adapté pour le tuteurage et le palissage.

Réaliser le tuteurage et/ou le palissage en fonction du type de végétal et du stade de culture.

Nettoyer et ranger les outils et le chantier après travaux.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations à un tiers.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Connaissance de la morphologie et de la physiologie des végétaux.

Connaissance des différentes techniques de taille des végétaux.

Connaissance des cycles végétatifs et des stades de culture des végétaux.

Connaissance des techniques culturales conventionnelles.

Connaissance des Techniques Culturales Simplifiées (TCS).

Connaissance des modes de culture raisonné et bio.

Connaissance des techniques de Protection Biologique Intégrée (PBI).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	35/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'une livraison de végétaux, vérifier la conformité des végétaux réceptionnés avec ceux commandés, ainsi que leur quantité et leur état sanitaire, avant de les mettre en culture ou de les commercialiser.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production ou le site de vente, tout au long de l'année.

Critères de performance

La conformité du bon de livraison (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de commande

La conformité des végétaux réceptionnés (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de livraison

L'état sanitaire des végétaux réceptionnés est contrôlé

Les anomalies sont notifiées

Les végétaux réceptionnés sont envoyés vers la zone de culture adaptée

Les déchets sont triés et évacués suivant leur classe

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Contrôler la conformité d'une livraison.

Vérifier l'état sanitaire des végétaux.

Réceptionner des végétaux.

Notifier par écrit les anomalies.

Nettoyer, préparer et conditionner des végétaux pour la vente ou la mise en culture.

Réaliser l'étiquetage.

Nettoyer et ranger le matériel, le poste de travail et la zone de livraison.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son poste de travail.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Contrôler son travail.

Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs, formes, etc.

Connaissance des normes des végétaux en pépinière et floriculture.

Connaissance des noms latins des végétaux : genre, espèce, variété ou cultivar.

Connaissance des noms communs des végétaux.

Connaissance des différents modes de conditionnement des végétaux.

Connaissance des normes de commercialisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	37/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la commercialisation de végétaux, à partir des consignes orales du chef de culture ou d'un bon de commande, sélectionner des végétaux, les arracher de la pleine terre, ou les extraire de la serre ou du hors-sol. Les conditionner, y compris sous la forme d'une composition florale, les motter si nécessaire, et les étiqueter en vue de leur vente sur le site de production, de leur transfert vers un autre site de vente, ou de leur expédition.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, le site de vente, ou dans la zone d'expédition, tout au long de l'année.

Critères de performance

Les végétaux sélectionnés correspondent au bon de commande (espèces, gabarits, quantités).

Les végétaux sélectionnés sont en bon état sanitaire.

L'arrachage des végétaux préserve le système racinaire.

Le conditionnement des parties aériennes et des racines est adapté aux végétaux et à leur nombre.

Le contenant choisi est adapté au rendu esthétique recherché.

La préparation et le conditionnement des végétaux permettent leur commercialisation ou leur expédition.

L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les végétaux du site de production.

Vérifier l'état sanitaire des végétaux.

Sélectionner les végétaux à commercialiser.

Indiquer le nom et les caractéristiques d'un végétal (croissance, type et époque de floraison, exigences, pérennité, etc.).

Nettoyer, préparer et conditionner des végétaux pour la vente ou l'expédition.

Réaliser l'étiquetage.

Nettoyer et ranger le matériel, le poste de travail et la zone d'exposition.

Effectuer le tri sélectif des déchets.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Organiser son poste de travail.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Contrôler son travail.

Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs, formes, cycle de vie, utilisation, morphologie, adaptation pédoclimatique, etc.

Connaissance des normes des végétaux en pépinière et floriculture.

Connaissance des noms latins des végétaux : genre, espèce, cultivar.

Connaissance des noms communs des végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	39/48

Connaissance des végétaux du site de production et de leurs caractéristiques.

Connaissance des harmonies de couleur.

Connaissance des différents types de compositions florales.

Connaissance des différents types de contenants pour compositions florales.

Connaissance des différents modes de conditionnement des végétaux pour expédition.

Connaissance des techniques d'emballage.

Connaissance des méthodes d'étiquetage.

Connaissance des normes de commercialisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	40/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la vente de végétaux, guider la clientèle dans son choix en apportant les informations et le conseil sur le choix du végétal en fonction des besoins du client, de l'utilisation du végétal et de ses exigences, et proposer un ou des achats additionnels.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise au contact du client, seul ou en équipe, sur le site de production dans une zone dédiée à l'accueil du public, ou sur un site de vente, tout au long de l'année.

Critères de performance

La demande du client est comprise.

Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes.

Le développement durable est intégré dans les arguments de vente.

Les végétaux conseillés répondent à la demande du client.

Un achat additionnel est proposé au client.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Identifier les végétaux du site de production.

Sélectionner les végétaux à commercialiser.

Contrôler et vérifier l'état sanitaire des végétaux.

Indiquer le nom et les caractéristiques d'un végétal (croissance, type et époque de floraison, exigences, pérennité, etc.).

Préconiser des choix de végétaux.

Préconiser les soins à apporter aux végétaux.

Maintenir l'état de propreté du lieu de vente.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Comprendre une demande d'un client et en déduire une action.

Respecter la demande du client.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations un tiers.

Savoir expliquer son travail.

Présenter son travail au client.

Organiser son intervention.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs, formes, cycle de vie, utilisation, morphologie, adaptation pédoclimatique, etc.

Connaissance des normes des végétaux en pépinière et floriculture.

Connaissance des noms latins des végétaux : genre, espèce, cultivar.

Connaissance des noms communs des végétaux.

Connaissance des végétaux du site de production et de leurs caractéristiques.

Connaissance des harmonies de couleur.

Connaissances des associations de végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	41/48

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur le site de production, l'ouvrier de production horticole est en contact avec différentes personnes : collègues, chef de cultures, fournisseurs et éventuellement clients. Même si la commande est formalisée par un bon de commande écrit, des consignes complémentaires peuvent lui être transmises oralement afin de clarifier la demande. Il est indispensable pour l'ouvrier de production horticole d'être en capacité de comprendre les informations et demandes simples qui lui sont adressées, et d'obtenir plus de précisions si nécessaire. Il se doit d'exprimer oralement le retour d'information essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise et à une relation de qualité avec les autres professionnels ou clients.

Critères de performance

Les consignes et recommandations du chef de culture sont comprises et respectées.

La demande du client est comprise et respectée.

Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes.

Les informations sont correctement transmises aux collègues intervenant sur le site de production.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

L'ouvrier de production horticole travaille en toutes saisons à l'extérieur ou sous abri, utilise des produits et matériels à risque, et accomplit des tâches présentant un caractère de pénibilité. Il doit mettre en œuvre les protections collectives et individuelles règlementaires évitant la mise en danger de soi ou d'un tiers, et veiller aux postures de travail et à l'ergonomie du poste de travail.

Afin de prévenir ou d'éradiquer les parasites et maladies des végétaux, l'ouvrier de production horticole met en œuvre diverses méthodes de protection préventives ou curatives. Pour protéger sa santé, celle d'autrui et l'environnement, l'utilisation des produits phytosanitaires demande un respect très strict des consignes de sécurité, le port des équipements de protection individuelle, et la prise en compte de l'équilibre de l'écosystème dans lequel il intervient.

Critères de performance

Le poste de travail est organisé. Les EPI portés correspondent à l'activité menée. Les règles d'hygiène sont respectées. Les consignes de sécurité sont respectées. Les déchets sont triés suivant leur classe et évacués.

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'ouvrier de production horticole met en œuvre des techniques culturales variées, pouvant faire appel aux intrants chimiques, pour assurer la production de végétaux. Ces techniques peuvent potentiellement être néfastes à l'environnement et aux équilibres des écosystèmes dans lesquels sont implantées les entreprises de production. Afin de limiter ces atteintes à l'environnement, l'ouvrier de production horticole doit mettre en œuvre des méthodes culturales alternatives (Protection Biologique Intégrée, Techniques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	43/48

Culturales Simplifiées...), ainsi qu'un tri des déchets, permettant de concilier les exigences de niveau de production de l'entreprise et les exigences de respect de l'environnement et des écosystèmes.

Critères de performance

Les pratiques culturales engendrent une atteinte à l'environnement limitée ou nulle. Les alternatives aux intrants chimiques sont mises en œuvre. Les déchets sont triés suivant leur classe et évacués.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	44/48

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	45/48

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	03	28/06/2017	23/06/2017	46/48

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

